

L'UPEC ORGANISERA DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN JUIN

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2018

Mardi 17 avril, 24 membres du conseil d'administration ont démissionné, provoquant ainsi la dissolution des conseils de l'université. La communauté universitaire sera appelée aux urnes en juin pour élire ses nouveaux représentants. Françoise Moulin Civil poursuit sa mission d'administratrice provisoire jusqu'à l'élection d'un président ou d'une présidente.



À l'issue du conseil d'administration électif qui s'est tenu le vendredi 6 avril, aucun-e candidat-e n'a obtenu la majorité absolue des voix nécessaire à son élection. Lors du conseil d'administration du vendredi 13 avril, Françoise Moulin Civil et les membres du conseil d'administration ont fait le point et ont envisagé différentes solutions pour permettre à l'UPEC de sortir de cette situation.

Mardi 17 avril, 24 membres du conseil d'administration, soit plus des 2/3 des membres, ont présenté concomitamment leur démission, provoquant la dissolution du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche de l'établissement, conformément à l'article L. 719-1 du code de l'éducation.

Les étudiant-e-s et personnels de l'université seront appelés aux urnes en juin prochain pour élire leurs représentant-e-s au sein des conseils de l'UPEC. Les élections au conseil d'administration ainsi qu'à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche seront organisées dans le respect des dispositions définies aux articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation, sous la responsabilité de l'administratrice provisoire, avec le concours d'un comité électoral consultatif créé dans les conditions prévues par l'article D. 719-3 du code de l'éducation.

Françoise Moulin Civil, administratrice provisoire de l'UPEC et son équipe restent mobilisés pour assurer la continuité du service et le bon fonctionnement de l'université jusqu'à l'élection d'un président ou d'une présidente.

En attendant l'élection des nouveaux membres des conseils, et conformément à la jurisprudence, Françoise Moulin Civil a demandé au recteur de l'académie de Créteil de mettre en place un organe délibérant provisoire auquel seraient soumises les questions urgentes relevant normalement de la compétence du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche.